



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 25 septembre 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 17 septembre 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée : Joëlle WEIS

No.: 07/2026-6

Approbation d'un acte de vente d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et Madame Nicole WEIS

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de vente n° 283/2026 dressé en date du 19 août 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Madame Nicole Daniela WEIS de Wecker, partie venderesse, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section D de Wecker, numéro 10/2615, lieu-dit « Härebierg », place voirie, contenant 1 centiare, au prix de 7,50 € ;

Vu le crédit de 4.000 € prévu à l'article 4/411/221100/99001 libellé « Emprises - voirie rurale » au budget approuvé de l'exercice 2026 ;

Considérant que la vente s'inscrit dans un but d'utilité publique et la régularisation d'une situation existante, à savoir le réaménagement de la rue « Härebierg » ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte de n° 283/2026 dressé en date du 19 août 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Madame Nicole Daniela WEIS de Wecker, partie venderesse, d'autre part, portant sur la vente d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section D de Wecker, numéro 10/2615, lieu-dit « Härebierg », place voirie, contenant 1 centiare, au prix de 7,50 €.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 1^{er} octobre 2026



Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal